



14ème législature

Question N° : 101462	De M. Jean-Luc Warsmann (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes âgées et autonomie		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > personnes âgées	Tête d'analyse > autonomie	Analyse > adaptation de la société au vieillissement. décret. publication.
Question publiée au JO le : 20/12/2016 Date de changement d'attribution : 06/06/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur l'application de la loi ° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article 75 de ladite loi relatif aux conditions dans lesquelles les maisons départementales des personnes handicapées doivent utiliser un système d'information commun, interopérable avec les systèmes d'information des départements, ceux de la Caisse nationale d'allocations familiales et ceux de la CNSA n'ait pas encore été publié. Aussi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu par le Gouvernement en la matière.